

HEALTHCARE LOIRE VALLEY

Association

1 Impasse du Palais
Le HQ
37000 Tours

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

HEALTHCARE LOIRE VALLEY

Association
1 Impasse du Palais
Le HQ
37000 Tours

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 2 juin 2026 dans le cadre des dispositions de l'article L 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HEALTHCARE LOIRE VALLEY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre Association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les comptes de cet exercice n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Modernisation de la présentation des états financiers », page 15 de l'annexe des comptes annuels, qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

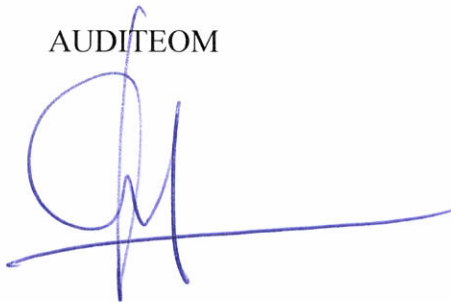
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 24 juin 2026

Le commissaire aux comptes

AUDITEOM

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

David PROUST

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
ACTIF IMMOBILISE	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 752	125	1 627	
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
ACTIF IMMOBILISE	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	1 752	125	1 627	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	700		700	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 450		1 450	1 600
	Créances reçues par legs ou donations				
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	70 000		70 000	10 093
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	60 471		60 471	9 154
	Charges constatées d'avance	3 753		3 753	75
	TOTAL (II)	136 375		136 375	20 922
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	138 127	125	138 002	20 922
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					26 800

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	Fonds propres		
	Fonds propres statutaires	Fonds associatifs sans droit de reprise		
		<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv</i>		
	Fonds propres complémentaires			
		Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	Report à nouveau	(2 996)	9 063
	Excédent ou déficit de l'exercice	Résultat de l'exercice	(3 249)	(12 059)
Total des fonds propres (situation nette)	Total des fonds propres	(6 245)	(2 996)	
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports			
	- Legs et donations			
	- Subv d'inv affectées biens renouv			
	Droits des propriétaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement	Subv d'inv sur biens non renouv		
	Provisions réglementées	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs		(6 245)	(2 996)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Sur subventions de fonctionnement	108 549	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Sur dons manuels		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Total des fonds reportés et dédiés		108 549	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 031	22 135	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	8 098	1 783	
DETTES DIVERSES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	1 099		
	Produits constatés d'avance	9 469		
	Total des dettes	35 698	23 918	
	Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF			138 002	20 922
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			(3 248,90)	(12 058,82)
(1) Dont à moins d'un an			35 698	23 918
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

31/12/2024

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 249)	(34 961)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		(3 249)	(34 961)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			22 902
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		196 808	27 095
TOTAL DES CHARGES		200 057	39 154
EXCEDENT ou DEFICIT		(3 249)	(12 059)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		83 475	
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		83 475	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		83 475	
TOTAL		83 475	

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **138 002** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **196 808** euros et un total **charges** de **200 057** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 249** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales

L'association HealthCare Loire Valley a pour objet de :

Structurer la filière des Dispositifs Médicaux, technologies et services à la santé en région Centre-Val de Loire,

Favoriser le développement économique de l'écosystème régional,

Fédérer et animer le réseau de tous les acteurs des Dispositifs Médicaux,

Promouvoir l'association, ses adhérents et leurs savoir-faire,

Faciliter la mise en relation et les collaborations entre ses membres,

Soutenir l'attractivité régionale en matière d'investissements et de talents,

Accompagner les acteurs de la filière dans leur développement

Faits significatifs

L'association s'est vu attribuer 2 subventions publiques de collectivités territoriales pour un montant global de 185 000 € :

- 135 000 € de subvention de la Région Centre Val de Loire sur 3 ans pour son programme d'actions 2025-2027

- 50 000 € de subvention de la FMDR (fonds Mutualisé Départemental de Revitalisation d'Indre & Loire) pour répondre au besoin de recrutement et de frais de fonctionnement de l'association.

Courant 2025, l'association a procédé

- courant juin à l'embauche d'une directrice de développement ,
- courant novembre à une modification des statuts approuvée par AGE portant sur la modification de l'adresse du siège social et de la période d'éligibilité des membres du bureau.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent aux biens et services reçus à titre gratuit par l'association, notamment le bénévolat des adhérents.

Conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06, ces contributions sont valorisées et présentées en comptabilité lorsque leur importance est significative et que l'association dispose d'une information fiable permettant leur évaluation. La valorisation est effectuée selon les principes suivants :

* **bénévolat** : valorisation sur la base du nombre d'heures déclarées par les adhérents, multiplié par un coût horaire estimé correspondant à une rémunération brute de référence pour des fonctions similaires.

Ces contributions sont enregistrées en produits et en charges pour un montant identique, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Note complémentaire

Note d'information

Modernisation de la présentation des états financiers

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions issues de la réforme relative à la modernisation des états financiers, prévue par le règlement de l'Autorité des normes comptables modifiant le Plan Comptable Général.

Cette réforme vise principalement à :

- moderniser et clarifier la présentation du bilan et du compte de résultat ;
- améliorer la lisibilité et la compréhension de l'information financière ;
- rapprocher la présentation des états financiers des pratiques économiques actuelles, tout en maintenant les principes fondamentaux de la comptabilité française.

Les principaux changements portent notamment sur :

- l'évolution de certaines rubriques et intitulés du bilan et du compte de résultat ;
- une présentation plus cohérente des postes reflétant l'activité et la situation financière de l'entité ;
- des adaptations destinées à mieux distinguer les opérations courantes des éléments à caractère exceptionnel.

Ces évolutions concernent exclusivement la **présentation des états financiers** et **n'ont pas d'impact sur le résultat, la situation nette ou les flux économiques de l'entreprise**. Les méthodes d'évaluation et les principes comptables appliqués demeurent inchangés.

Les comptes de l'exercice précédent ont été présentés selon les anciennes règles. En conséquence, certaines rubriques peuvent ne pas être strictement comparables d'un exercice à l'autre, sans que cela n'altère la compréhension globale des comptes.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			1 752			1 752
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 752			1 752
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TO TAL				1 752			1 752

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier		125		125
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			125		125
TOTAL			125		125

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 450	1 450	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	70 000	43 200	26 800
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	3 753	3 753	
TOTAL DES CREANCES		75 203	48 403	26 800
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 031	17 031		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 304	4 304		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 202	3 202		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	592	592		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 099	1 099		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	9 469	9 469		
TOTAL DES DETTES		35 698	35 698		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	9 063	(12 059)			(2 996)
Excédent ou déficit de l'exercice	(12 059)	12 059		3 249	(3 249)
Situation nette	(2 996)			3 249	(6 245)
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(2 996)			3 249	(6 245)

Concours publics et subventions

31/12/2025

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			185 000			185 000
Subventions d'investissement						
TOTAL			185 000			185 000

AIDE Region centre Val de Loire

montant attribué

135 000 €

- aide au titre du dispositif : "pôle innovation"

=> soutenir le développement des filières et des réseaux - programme d'actions 2025-2027 de l'association Healthcare Loire Valley

- compte tenu de l'assiette de dépenses éligibles retenue de 300 131 € HT, le montant de la participation financière de la région sous forme de subvention est fixé à 135 000 € maximum soit à titre indicatif 44.98% de l'assiette.

- modalités de versements : 65 000 € (48%) maximum en 2025 / 32 % maximum en 2026, / 10 % maximum en 2027 / et le solde en 2028

- impact comptable 2025 : affectation de la somme de 108 548,71 euros en report de fonds dédiés s/subvention. Le calcul est basé sur le rapport entre

* le total de la subvention attribuée

* et les dépenses 2025 consommées éligibles multipliées par le % de subvention

AIDE FDMR 37

montant attribué

50 000 €

=> financement de projets structurants, afin d'accompagner un e logique de redynamisation économique durable pour des projets d'avenir susceptibles de développer et pérenniser des emplois en Indre & Loire

- subvention de 50 000 € afin de répondre à un besoin de recrutement (pour 1 poste) et de frais de fonctionnement de l'association

- modalités de versements : 50 000 € en 2025

- impact comptable 2025 : affectation totale de la subvention sur l'exercice clos le 31/12/2025

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation		108 549				108 549	
Aide Conseil Région CENTRE VAL D "programme actions 2025-2026-2027"							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		108 549				108 549	